

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): Cette question semble se rapporter à l'incident ci-après, survenu à Ottawa le 5 février 1967. On permit, par signal, au train n° 113 des chemins de fer Nationaux du Canada de s'engager sur des voies ferrées du Pacifique-Canadien pour effectuer un mouvement de recul dans la gare d'Ottawa. Par suite d'une erreur du personnel, le train s'est rendu jusqu'à Navan sur les voies du Pacifique-Canadien. Le train n° 133 était en retard d'une heure et dix-sept minutes à son arrivée à Ottawa.

LES SUBVENTIONS AUX MINES D'OR

Question n° 827—M. Tétrault:

1. Quelles subventions ont été payées aux mines d'or pour le Canada durant les années de 1965, 1966 et 1967?
2. Quelles subventions ont été payées pour les produits exportés du Canada à l'étranger durant les années de 1965, 1966 et 1967?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Les paiements effectués aux exploitants de mines d'or du Canada, aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, sont comme suit:

Année financière	1965-1966:	\$14,757,573
"	"	1966-1967: 14,959,891
"	"	1967-1968: 15,199,765

2. Les paiements versés à la Commission canadienne du blé à titre de soutien de prix minimums relativement aux ventes de blé effectuées par la Commission sont:

Année financière	1965-1966:	Néant
"	"	1966-1967: Néant
"	"	1967-1968: \$2,649,236.

LA COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL DES SPORTS

Question n° 830—M. Robinson:

1. De combien de membres se compose le Conseil national des sports?
2. A-t-on nommé au comité des professionnels du domaine récréatif comme, par exemple, un directeur de la récréation, un surveillant et, dans le cas de la négative, pourquoi, et se propose-t-on de nommer de tels titulaires?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. 33.

2. Oui.

LA VENTE DES PLACES SUR LES AVIONS D'AIR CANADA

Question n° 855—M. Robinson:

1. Air Canada a-t-il pour politique de vendre plus de places qu'il y a pour les vols entre a) Ottawa-Toronto, b) Toronto-Ottawa, c) Ottawa-Montréal, d) Montréal-Ottawa, e) Toronto-Montréal et f) Montréal-Toronto?

[M. Godin.]

2. Le gouvernement a-t-il l'intention de diminuer les tarifs sur les lignes où les autres compagnies aériennes ne font pas de concurrence?

3. Quel revenu net la Société Air Canada retire-t-elle du trafic-passagers entre a) Ottawa-Montréal, b) Ottawa-Toronto, c) Montréal-Ottawa, d) Montréal-Toronto, e) Toronto-Ottawa et f) Toronto-Montréal?

L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports): La direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1. Non. Le système de réservations d'Air Canada est conçu de façon à assurer l'équilibre entre la demande et la capacité bien avant l'heure du départ, et seule une panne des communications ou une erreur humaine pourraient causer la réservation d'un nombre trop grand de places au moment du départ.

3. Air Canada ne saurait fournir les chiffres relatifs aux recettes nettes du service-passagers entre les paires de villes énumérées, étant donné que tous les vols (à l'exception de ceux des aéronefs qui ne transportent que des marchandises) transportent en même temps des passagers, des bagages excédentaires, du courrier, du trafic en «régime ordinaire» et du trafic en «régime accéléré». Il est impossible d'établir séparément le coût du transport des différents genres de trafic dans ces vols.

Pour ce qui est de la partie 2 de la question, il y a lieu de signaler que le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur les tarifs aériens. La réglementation des taxes et tarifs aériens relève de la Commission canadienne des transports, en vertu des dispositions de la loi sur l'aéronautique et de la loi nationale sur les transports.

LE TRANSFERT DES HÔPITAUX D'ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 1011—M. McCleave:

1. Avec quelles provinces et municipalités le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il été en pourparlers au sujet du transfert de ses hôpitaux?

2. La direction de certains hôpitaux administrés par le ministère a-t-elle été transférée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux autorités provinciales, municipales ou à d'autres autorités non fédérales et, dans l'affirmative, de quels hôpitaux s'agit-il et dans quelles conditions?

3. Des pourparlers sont-ils encore en cours et, dans l'affirmative, à propos de quels hôpitaux?

L'hon. J.-E. Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Avec les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En outre, ces mois derniers, des pourparlers ont eu lieu avec les autorités municipales de London (Ontario) qui s'intéressent à notre hôpital Westminster. En 1949, des pourparlers eurent lieu avec la ville de Toronto